

– Dispositif Local d’Accompagnement (DLA) -
SUIVI POST-ACCOMPAGNEMENT et ANIMATION TERRITORIALE

Introduction/contexte

Le Dispositif local d’accompagnement (DLA) est né en 2002 à l’initiative de l’État et de la Caisse des Dépôts (CDC). Il a été créé au moment de l’arrêt du dispositif public NSEJ « Nouveaux Services Emplois-jeunes » pour aider les associations à consolider leur activité pour mieux pérenniser leurs emplois. Tout en ayant au fil des années élargi son périmètre d’action, le DLA garde cette finalité toujours vivante.

Le financement du dispositif en Bretagne est assuré par l’État, la Direction régionale de l’économie, de l’emploi, du travail et des solidarités (DREETS), la Banque des Territoires/groupe Caisse de dépôts, le Conseil régional de Bretagne et trois Départements bretons, le FSE, Fonds social européen.

Le DLA consiste en une aide méthodologique pour aider une structure à consolider son activité ; cela peut être pour résoudre des difficultés organisationnelles ou financières, pour définir une nouvelle stratégie, mettre en œuvre un nouveau projet, accompagner des évolutions et un développement.

Il concerne en grande majorité des associations développant des activités d’utilité sociale (secteurs variés), mais aussi les sociétés coopératives développant des activités d’utilité sociale (SCOP, SCIC), des structures de l’Insertion par l’Activité Economique (IAE) et des structures commerciales disposant d’un agrément ESUS.

Il se concrétise sous la forme d’un financement de prestataires extérieurs (sur une moyenne de 5 jours étalés sur une durée de 3 à 9 mois suivant les thématiques traitées).

L’accompagnement porte principalement sur :

- La stratégie et le projet associatif
- la gouvernance
- l’organisation
- la gestion des ressources humaines
- la gestion économique

La personne en stage (formation diplôme MASTER 2) intégrera une équipe DLA constituée de deux personnes (coordinateur DLA et chargée de mission DLA).

Les finalités du stage 2022 intègrent :

- une partie opérationnelle sur la phase de consolidation de l’accompagnement DLA (et mesure d’impact du DLA entre 6 mois et 2 ans après l’action d’accompagnement).
- une partie d’appui à l’animation territoriale avec des partenaires du DLA et de RÉSOLIDAIRE permettant de partager et mettre en débat des éléments d’analyse du suivi post-accompagnement réalisé.

Les entretiens avec les dirigeants des structures accompagnées feront l’objet d’une formalisation écrite et d’un document global de synthèse.

Durée : 6 mois à partir de début avril 2022

Contacts

Gwenaël Hervé (réfèrent stage)
(coordinateur DLA pays de Rennes)

Mél : dla@resosolidaire.org

Tél : 06.37.61.66.26

RÉSOLIDAIRE

La Quadri
47 avenue des Pays-Bas 35200 RENNES
35000 RENNES

Web : <http://www.resosolidaire.org/>